



Bulletin d'information

LANCEMENT DU PROGRAMME DE RÉDUCTION DE LA POPULATION D'ORIGNAUX DANS LE PARC NATIONAL DU GROS-MORNE

ROCKY HARBOUR (T.-N.-L.), le 19 septembre 2019 – Le programme de réduction de la population d'orignaux dans le parc national du Gros-Morne ouvrira le 21 septembre 2019 et se terminera le 26 janvier 2020. Trois zones de chasse différentes ont été établies dans les limites du parc avec des dates d'ouverture différentes pour chaque zone, et une quatrième zone est fermée à la chasse.

- **Zone 1** ouvre le samedi 21 septembre 2019. Cette zone est limitée aux zones de l'arrière-pays à plus de 2 km des autoroutes du parc.
- **Zone 2** ouvre le samedi 19 octobre 2019. Cette zone comprend la majorité des zones ouvertes à la chasse et est accessible par la route.
- **Zone 3** ouvre le samedi 16 novembre 2019. Cette zone entoure le camp Killdevil et les zones adjacentes aux sentiers du parc fréquemment utilisés.
- **Zone 4** fermée à la chasse

Les dates d'ouverture et l'emplacement de chaque zone sont affichés aux points de départ des sentiers, disponibles sur le [site Web](#) du parc et inclus dans les troussees envoyées à chaque chasseur. Plusieurs projets de construction importants sont en cours dans le parc national du Gros-Morne pendant la saison de la chasse. La chasse n'est PAS autorisée dans un rayon de 1 km des zones de construction.

Le programme de gestion de l'original du parc national du Gros-Morne a débuté en 2011 dans le cadre d'une initiative plus vaste visant à améliorer la santé des forêts, qui était considérablement touchée par le broutage excessif. La population d'orignaux du parc est gérée en collaboration avec la Division de la faune du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador au moyen du système provincial de délivrance de permis de chasse au gros gibier.

La sécurité des visiteurs est une priorité pour Parcs Canada. La période de réduction de la population d'orignaux aura une incidence sur l'accessibilité de certains sentiers de randonnée dans divers secteurs du parc. Les visiteurs devront porter une attention particulière aux panneaux indiquant les secteurs ouverts à la chasse. Ceux et celles qui comptent visiter le parc national du Gros-Morne à l'automne et à l'hiver sont encouragés à examiner les cartes et à prendre note des conseils de sécurité publiés sur le site Web : <https://www.pc.gc.ca/fr/nature/science/conservation/forets-forests>.

Avant leur visite, les visiteurs peuvent communiquer avec les employés du parc national du Gros-Morne au 709-458-2417 pour obtenir de l'information sur les sentiers et les installations.



Bulletin d'information

Renseignements

Greg Knott

Agent, relations publiques et communications

Parc national du Gros-Morne

Unité de gestion de l'Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador

Parcs Canada

709-458-3273

gregory.knott@canada.ca